



Héritage, vitalité et avenir : la francophonie comme atout pour l'Alberta

Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA »), de la Société historique francophone de l'Alberta (« SHFA ») présenté au Ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique en matière de francophonie.

Nathalie Lachance, présidente de l'ACFA
Isabelle Laurin, directrice générale de l'ACFA
Claudette D. Roy C.M., présidente de la SHFA
Denis Perreux, directeur général de la SHFA

Le 16 mars 2026

Sommaire des recommandations

- 1. L'ACFA et la SHFA recommandent l'instauration d'un financement de coordination provinciale à la SHFA pour structurer son rôle de manière durable.**
- 2. L'ACFA et la SHFA recommandent la mise en place d'un programme de microsubventions administré en coordination avec la SHFA pour soutenir les organismes patrimoniaux francophones de proximité de manière ciblée, souple et adaptée à leur réalité.**
- 3. L'ACFA et la SHFA recommandent l'élaboration d'une stratégie conjointe avec le gouvernement albertain visant à coordonner les initiatives de préservation et de valorisation de la mémoire francophone.**
- 4. L'ACFA et la SHFA recommandent que le gouvernement de l'Alberta mette en place un comité multipartite réunissant des fonctionnaires et des représentants et représentantes de la francophonie albertaine.**

Introduction

[1] L'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA ») et la Société historique francophone de l'Alberta (« SHFA ») présentent au ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique en matière de francophonie*. L'ACFA et la SHFA souhaitent porter à l'attention du ministère des considérations spécifiques à la francophonie albertaine pour développer ses services et ses programmes en français.

[2] Fondée en 1926, il y a 100 ans, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine. Son mandat est de représenter la population d'expression française de l'Alberta, de promouvoir son bien-être physique, intellectuel, économique, culturel et social, ainsi que d'encourager, faciliter et promouvoir l'apprentissage du français et la valorisation de la francophonie albertaine. En 1964, le gouvernement de l'Alberta reconnaît formellement l'ACFA et adopte *The A.C.F.A Act*¹ afin d'incorporer l'organisme. Depuis l'adoption de la *Politique en matière de francophonie* par le gouvernement de l'Alberta en 2017, l'ACFA est aussi identifiée comme une des deux parties prenantes à consulter afin d'établir les priorités d'actions².

[3] Fondée en 2012, la SHFA est l'organisme chef de file de la francophonie albertaine dans le secteur du patrimoine et de l'histoire. La SHFA assure la mémoire, la protection et le rayonnement du patrimoine et de l'histoire des francophones en Alberta par sa programmation et en favorisant la concertation et la liaison entre praticiens et consommateurs du secteur. La SHFA contribue à l'identification, à la sauvegarde, à la mise en valeur et à la diffusion du patrimoine historique de la francophonie albertaine. Reconnue par le ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine comme une partie prenante crédible, la SHFA est désignée en tant que *Provincial Heritage Organization* (« PHO »).

[4] Dans ce mémoire, l'ACFA et la SHFA présentent les éléments suivants :

- a) Le **statut du français en Alberta** en dressant (1) un portrait démographique de la francophonie albertaine et (2) en soulevant quatre textes législatifs soutenant l'offre de services en français et la reconnaissance de la francophonie dans la province ;
- b) Des **éléments à prendre en considération**, principalement basés sur la littérature existante, pour comprendre le principe de vitalité de la francophonie albertaine retrouvé dans la *Politique en matière de francophonie*
- c) Un **survol des programmes et des services** offerts en français par la SHFA dans le secteur de la mémoire, du patrimoine et de l'histoire;
- d) Des **recommandations** pour s'assurer que la SHFA puisse remplir son mandat.

¹ Province de l'Alberta. 1964. *An Act to Incorporate l'Association Canadienne Française de l'Alberta*. https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/1964_ACFA-Act.pdf

² Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité des communautés francophones de l'Alberta*, page 8. <https://open.alberta.ca/dataset/64517dbc-b73d-4ccd-9fd9-b7d7324099ec/resource/704f3e8d-582b-4999-9850-612c6c69ded2/download/cul-french-policy-2023-francais.pdf>

Statut du français en Alberta

Portrait démographique

[5] La francophonie albertaine est bien ancrée au sein de la province de par son histoire, sa démographie et ses institutions.

[6] La première présence francophone en Alberta remonte au 18^e siècle, il y a plus de 270 ans. Le français était la première langue non-autochtone parlée sur le territoire qui est devenu l'Alberta. Dès le 19^e siècle, plusieurs communautés métisses, missions franco-catholiques et villages francophones furent établis. Parmi eux, quatre (4) villages sont devenus officiellement bilingues : Beaumont, Legal, Falher et Plamondon³. De plus, les premières écoles de langue française en Alberta remontent aux années 1860. Trois écoles catholiques ont été ouvertes, soit au Lac Saint-Anne en 1859, à la Mission du Lac La Biche en 1862 et au Fort Edmonton en 1862⁴.

[7] Aujourd'hui, l'Alberta compte la plus grande population ayant le français comme première langue officielle parlée et vivant en situation minoritaire au Canada après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick⁵.

[8] Selon le recensement 2021 de Statistique Canada, 79 010 (1,9%) Albertains et Albertaines ont le français comme première langue officielle parlée; 85 290 (2%) affirment que le français est leur langue maternelle; et 260 415 (6,2%) affirment avoir une connaissance du français⁶.

[9] Le français se place au 4^e rang des langues maternelles en Alberta, après l'anglais qui figure au 1^{er} rang (3 083 840), le tagalog au 2^e rang (108 395) et le Pendjabi au 3^e rang (91 070). Le français se range toutefois au 2^e rang derrière l'anglais lorsque l'on considère la connaissance de la langue⁷.

[10] Parmi ces personnes, Statistique Canada estime que 119 690 sont susceptibles de demander des services en français, soit 2,8% de la population de l'Alberta⁸.

[11] De plus, l'Alberta compte la deuxième plus grande population d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au pays (excluant le Québec). On compte 75 055 enfants, de 0 à 18 ans, dont au moins un des parents est un ayant droit⁹. L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et des libertés* (« Charte ») permet aux ayants droit de faire instruire leur(s) enfant(s) dans la langue officielle minoritaire, qui est le français en Alberta.

³ Gouvernement de l'Alberta. « Le patrimoine francophone en Alberta ». <https://www.alberta.ca/fr/francophone-heritage>.

⁴ François McMahon et France Levasseur-Ouimet. 2007. « Éducation française en Alberta. » <http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-190/%C3%89ducation%20fran%C3%A7aise%20en%20Alberta.html>

⁵ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁶ Sociopol. 2024. *Portrait démographique des communautés francophones de l'Alberta*. <https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2024/07/Alberta-document-complet.pdf>

⁷ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

⁸ Sociopol. *Portrait démographique...* p.8.

⁹ Statistique Canada, 2024. *Étude sur la sous-classification des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au Recensement de 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-26-0008/982600082021001-fra.cfm>

[12] Il est aussi important de noter que l'âge médian de la population francophone est de 43 ans, ce qui est plus élevé que l'âge médian de la population totale de la province qui est de 38 ans. En fait, la population francophone compte une proportion plus élevée de personnes âgées de 65 ans et plus (18%), comparativement à la proportion observée parmi la population anglophone (14%)¹⁰.

[13] Plus encore, il y a eu une augmentation et une diversification de la population d'expression française au fil des ans.

[14] Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée a augmenté de 35,9% sur une période de 20 ans (2001-2021)¹¹. Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant une connaissance du français a quant à lui augmenté de 54,6% sur une période de 30 ans (1991-2021)¹².

[15] Bien que plusieurs francophones soient nés en Alberta, la majorité d'entre eux sont venus de partout au Canada et du monde entier. Parmi les Albertains et les Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée, environ 24% d'entre eux sont nés en Alberta, 44% proviennent d'ailleurs au Canada (ex. Québec, Nouveau-Brunswick, Ontario) et 32% d'ailleurs dans le monde, principalement d'Afrique¹³.

[16] Lorsqu'on examine plus en détail les données du recensement de 2021, on constate que 3 120 (4%) des francophones ont une identité autochtone, principalement Métis (74%)¹⁴.

[17] Pour ce qui est de la diversité ethnoculturelle, 22 935 (29%) des francophones font partie d'un groupe de la minorité visible. Parmi ces personnes, 11 480 (15%) s'identifient comme noires, 4 340 (6%) comme asiatiques, 3 845 (5%) comme arabes et 2 665 (3%) comme latino-américaines¹⁵.

[18] De plus, le pourcentage des Albertains et Albertaines issus de l'immigration au sein de la francophonie albertaine est plus élevé qu'au sein de la population totale de l'Alberta, qui est de 23%. L'Afrique est le lieu de naissance de 50% de cette population immigrante francophone, une différence importante avec la population immigrante totale de l'Alberta qui 57% de cette population provient de l'Asie¹⁶.

[19] La population d'expression française est également dispersée sur le territoire, car des communautés francophones se sont historiquement établies partout en province. Environ un tiers de la population d'expression française habite à Calgary, un tiers à Edmonton et le dernier tiers est dispersé parmi des villes de taille moyenne (Grande Prairie, Fort McMurray, Red Deer, Lethbridge), des villes avec

¹⁰ Sociopol. *Portrait démographique...* p.22.

¹¹ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2019016-fra.pdf?st=xgAyz9SW> ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

¹² Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1991, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1996, Alberta*.

¹³ Sociopol. *Portrait démographique...* p.27.

¹⁴ Sociopol *Portrait démographique...* p.32.

¹⁵ Sociopol *Portrait démographique...* p.33.

¹⁶ Sociopol *Portrait démographique...* p.27.

des services fédéraux comme des parcs nationaux (Jasper, Banff) et des bases militaires (Wainwright, Cold Lake), des communautés rurales plus traditionnelles (région de Rivière-la-Paix, Saint-Paul, Bonnyville, Legal, Morinville, Beaumont, Plamondon) et de nouvelles communautés (banlieues de Calgary et d'Edmonton, Brooks).

[20] Voici un tableau résumant la présence francophone dans ces municipalités¹⁷ :

Municipalités	Première langue officielle parlée (PLOP)	Connaissance du français	Demande potentielle de services en français	Identité autochtone parmi les PLOP	Diversité ethnoculturelle parmi les PLOP
Airdrie	1 525 (2,1%)	5 410 (7,3%)	2 460 (3,3%)	40 (2,6%)	455 (29,8%)
Banff	265 (3,9%)	880 (12,8%)	845 (10,2%)	0 (0%)	20 (7,5%)
Beaumont	790 (3,8%)	2 030 (14,5%)	1 265 (6,15%)	40 (5%)	130 (16,5%)
Bonnyville et environs	865 (4,4%)	2 265 (11,6%)	1 380 (7%)	70 (8,1%)	10 (1,2%)
Brooks	390 (2,7%)	540 (3,7%)	385 (2,6%)	0 (0%)	285 (73%)
Calgary	23 590 (1,8%)	86 140 (6,7%)	34 640 (2,7%)	695 (2,9%)	8 370 (36%)
Camrose et environs	235 (0,8%)	1 035 (3,6%)	425 (1,5%)	15 (6,4%)	15 (6,4%)
Canmore et environs	920 (5,4%)	3 180 (18,6%)	1 395 (8%)	0 (0%)	40 (4,3%)
Chestermere	300 (1,4%)	925 (4,2%)	390 (1,8%)	0 (0%)	100 (33,3%)
Cochrane	790 (2,5%)	2 880 (9,2%)	1 150 (3,6%)	10 (1,2%)	25 (3,1%)
Cold Lake	815 (5,3%)	1 930 (12,6%)	1 100 (7,1%)	50 (6,1%)	45 (5,5%)
Crowsnest Pass et environs	125 (1%)	500 (4,1%)	250 (2%)	0 (0%)	0 (0%)
Edmonton	23 205 (2,3%)	67 175 (6,7%)	33 165 (3,3%)	600 (2,6%)	10 750 (46,3%)
Falher et environs	1 240 (25,3%)	1 815 (37,1%)	1 610 (29,5%)	30 (2,4%)	20 (1,6%)
Fort Saskatchewan	420 (1,6%)	1 495 (5,6%)	735 (2,7%)	0 (0%)	70 (16,9%)
Grande Prairie	1 575 (2,5%)	4 890 (7,7%)	2 315 (3,6%)	150 (9,5%)	250 (15,9%)
Grande Prairie County et environs	410 (1,4%)	1 470 (5%)	675 (2,3%)	35 (8,5%)	20 (4,8%)
High Prairie, Slave Lake et environs	365 (2,2%)	625 (3,7%)	675 (4%)	0 (0%)	35 (9,9%)
Hinton, Edson et Yellowhead County	575 (2%)	1 825 (6,5%)	855 (3%)	55 (9,6%)	35 (6,3%)
Jasper	175 (4,5%)	765 (19,5%)	465 (10%)	25 (13,9%)	10 (5,6%)
Lac La Biche County et environs	410 (5,4%)	895 (11,8%)	580 (7,7%)	35 (8,5%)	10 (2,4%)
Lacombe et environs	330 (0,9%)	1 530 (4%)	655 (1,7%)	15 (4,8%)	10 (3,1%)
Leduc et environs	990 (1,9%)	2 990 (5,7%)	1 395 (2,7%)	70 (7,3%)	100 (10,2%)

¹⁷ Sociopol Portrait démographique...

Legal et environs	1 400 (2,8%)	3 610 (7,3%)	2 245 (4,4%)	50 (3,6%)	35 (2,5%)
Lethbridge	920 (1%)	5 060 (5,3%)	1 795 (1,8%)	15 (1,6%)	275 (29,9%)
Lloydminster	185 (1%)	935 (4,9%)	345 (1,8%)	15 (8,1%)	30 (16,2%)
Medicine Hat	475 (0,8%)	2 210 (3,6%)	1 035 (1,7%)	25 (5,3%)	60 (12,8%)
Okotoks et environs	1 120 (1,5%)	4 425 (6,1%)	1 685 (2,3%)	75 (6,8%)	65 (5,9%)
Peace River et environs	605 (4,6%)	1 365 (10,4%)	850 (6,5%)	25 (4,2%)	50 (8,3%)
Red Deer	1 285 (1,3%)	5 315 (5,4%)	2 200 (2,2%)	60 (4,7%)	340 (26,5%)
Red Deer County et environs	500 (1%)	2 145 (4,4%)	840 (1,7%)	35 (6,8%)	10 (1,9%)
Rocky View County	395 (1%)	2 805 (6,9%)	865 (2,1%)	15 (3,8%)	55 (13,9%)
Saint-Albert	1 815 (2,7%)	7 115 (10,6%)	2 930 (4,3%)	75 (4,1%)	270 (14,8%)
Saint-Paul et environs	1 025 (7,8%)	2 145 (16,2%)	1 525 (11,4%)	55 (5,4%)	0 (0%)
Stony Plain, Spruce Grove et environs	1 250 (1,4%)	4 775 (5,4%)	2 400 (2,7%)	65 (5,2%)	145 (11,6%)
Strathcona County (incluant Sherwood Park)	1 660 (1,7%)	6 725 (6,9%)	2 725 (2,8%)	60 (3,6%)	245 (14,8%)
Wainwright	150 (2,4%)	340 (5,4%)	215 (3,4%)	30 (20%)	0 (0%)
Wood Buffalo (incluant Fort McMurray)	1 650 (2,3%)	4 380 (6,1%)	2 485 (3,4%)	120 (7,3%)	385 (23,3%)

[21] Pour desservir cette population, il existe entre autres des organismes et institutions gérés par la francophonie albertaine, dont quatre conseils scolaires francophones (Conseil scolaire Centre-Nord; Conseil scolaire FrancoSud; Conseil scolaire Centre-Est; Conseil scolaire du Nord-Ouest) administrant 49 écoles francophones et près d'une quarantaine de garderies et de prématernelles. À cela s'ajoutent l'ACFA et ses 13 bureaux régionaux, ainsi que plus d'une soixantaine d'organismes communautaires. D'autres organismes et institutions sont gérés par la majorité, mais offrent des services en français tels qu'une institution postsecondaire de langue française (le Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta), 225 écoles offrant des programmes d'immersion française et de nombreuses écoles offrant des cours de français langue seconde.

Encadrement législatif

[22] Cinq (5) textes législatifs principaux encadrent l'offre de services en français en Alberta et la reconnaissance de la francophonie albertaine : (1) la *Loi sur les langues officielles*, (2) la *Charte canadienne des droits et libertés*, (3) la *Politique en matière de francophonie*, (4) la *Loi linguistique de l'Alberta* et (5) la *Loi scolaire de l'Alberta*

[23] Au niveau fédéral, la francophonie albertaine est reconnue comme une communauté de langue officielle au Canada selon la *Loi sur les langues officielles*. Adoptée en 1969 et modernisée pour la dernière fois en 2023, cette loi fédérale reconnaît le français comme l'une des deux langues officielles au pays et garantit l'accès à des services en français dans les institutions fédérales, dont plusieurs se trouvent sur le territoire albertain.

[24] En vertu de ses obligations établies dans la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement fédéral effectue plusieurs transferts financiers à la province de l'Alberta concernant les langues officielles. Parmi ceux-ci figurent l'*Entente Canada-Alberta relative aux services en français*¹⁸ ainsi que le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* (« PLOÉ »)¹⁹.

[25] De plus, l'Alberta a des obligations constitutionnelles quant à l'offre de services en français découlant des articles 19 et 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*²⁰. Ces articles garantissent respectivement (1) le droit de communiquer en français dans les tribunaux fédéraux, et (2) le droit à une éducation francophone de qualité équivalente à celle offerte à la majorité anglophone pour tous les enfants, de citoyens canadiens qui ont le français comme langue maternelle, qui ont reçu leur instruction au niveau primaire en français au Canada, ou dont l'un des enfants a reçu son instruction primaire ou secondaire en français au Canada, incluant la gestion scolaire²¹.

[26] Au niveau provincial, l'Alberta a adopté sa *Politique en matière de francophonie* (« *Politique* ») en 2017, qui a été révisée en 2023, afin de développer l'offre de services en français et, par conséquent, d'élargir l'accès aux fonds du gouvernement fédéral disponibles à cet effet²².

[27] Par le biais de cette *Politique*, le « gouvernement de l'Alberta reconnaît les contributions économiques, culturelles et sociales qu'a apportées et que continue d'apporter la population dynamique et plurielle d'expression française à la province. Par l'intermédiaire d'une interaction, d'une collaboration et d'un dialogue significatifs, le gouvernement s'engage à améliorer les services en français afin de soutenir la vitalité de la francophonie en Alberta, de manière ciblée et durable, et en fonction des ressources disponibles²³. »

[28] La *Politique* « s'applique à tous les ministères, organismes, conseils et commissions du gouvernement de l'Alberta, ainsi qu'aux services judiciaires²⁴. »

[29] Afin de soutenir la mise en œuvre de la *Politique*, le gouvernement de l'Alberta a publié, en mai 2024, son *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*²⁵. Il s'agit du troisième plan d'action de la province depuis l'adoption de la *Politique*.

¹⁸ Gouvernement du Canada. « Soutenir l'accès aux services en français en Alberta. » <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2024/12/soutenir-lacces-aux-services-en-francais-en-alberta.html>

¹⁹ Gouvernement de l'Alberta. « Programmes de langues officielles en éducation. » <https://www.alberta.ca/fr/official-languages-in-education-programs>

²⁰ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité des communautés francophones de l'Alberta*, p. 5. <https://open.alberta.ca/dataset/64517dbc-b73d-4ccd-9fd9-b7d7324099ec/resource/704f3e8d-582b-4999-9850-612c6c69ded2/download/cul-french-policy-2023-francais.pdf>

²¹ Gouvernement du Canada. « Article 23 – Droits à l'instruction dans la langue de la minorité. » <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art23.html>

²² Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*.

²³ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, p. 6.

²⁴ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, p. 6.

²⁵ Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*. <https://open.alberta.ca/dataset/f897b6cd-6e92-4daf-b42d-0ed7f6ca803f/resource/bd204dab-58cc-48ca-a28a-d0350edb9b38/download/acsw-french-policy-action-plan-french-2024-2028.pdf>

[30] Plus particulièrement, dans son plan, le ministère réaffirme sa volonté d'accroître les services culturels et patrimoniaux en français, en appuyant les musées, les archives et les organismes sans but lucratif qui préservent et partagent l'expérience francophone en Alberta²⁶.

[31] Pour sa part, la Loi linguistique de l'Alberta permet également aux Albertains et Albertaines de s'exprimer en français dans les tribunaux de la province et aux membres de l'Assemblée législative d'utiliser le français à la Législature²⁷.

[32] Enfin, la *Loi scolaire de l'Alberta*, mise à jour la dernière fois en décembre 2023, comprend une section précisant qui peut accéder à l'éducation francophone en Alberta, conformément aux principes de l'article 23 de la *Charte*, ainsi que les dispositions relatives à l'établissement de régions scolaires francophones, incluant la nomination de conseillers scolaires francophones²⁸.

Éléments à prendre en considération

[33] Tout d'abord, **l'ACFA et la SHFA estiment que l'intégration du concept de la vitalité mémorielle dans les programmes dédiés à la préservation de l'histoire et de la mémoire est essentielle**. En effet, ceci permettrait au gouvernement de mettre en œuvre sa *Politique en matière de francophonie* et plus particulièrement le principe de « vitalité » mentionné dans l'énoncé de politique²⁹.

[34] Aux yeux de la francophonie albertaine, le concept de vitalité est fondamental à maîtriser afin d'offrir des services en français qui répondent réellement aux besoins des communautés d'expression française et qui sont équivalents à ceux offerts en anglais. En comprenant ce que la francophonie albertaine entend par « vitalité », le ministère de Arts, de la Culture et de la Condition féminine pourra mieux orienter ses actions pour mettre en œuvre la *Politique*.

[35] Le concept de vitalité d'une communauté, en particulier d'une communauté francophone en situation minoritaire, a été examiné dans de nombreuses études par des chercheurs et chercheuses canadiens.

[36] La vitalité repose sur trois « variables structurales... (démographique, institutionnelle et statutaire) qui assurent le maintien ou la croissance du groupe comme entité distincte.³⁰ » La variable statutaire se réfère au statut socioéconomique et historique d'un groupe linguistique³¹. La variable démographique concerne la distribution et le nombre de personnes qui s'identifient au groupe linguistique³². Quant à elle, la variable institutionnelle dépend largement de la volonté et de la capacité de développer des institutions (ex. écoles, organismes, hôpitaux, etc.)³³.

²⁶ Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Plan d'action 2024-2028*...., p. 12

²⁷ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, p. 5.

²⁸ Province de l'Alberta. *Education Act*. https://kings-printer.alberta.ca/1266.cfm?page=E00P3.cfm&leg_type=Acts&isbncln=9780779846450

²⁹ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, p. 6.

³⁰ Rodrigue Landry. 2021. « Loi sur les langues officielles et vitalité des minorités : mission impossible ou œuvre inachevée? » *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society*, (17), page 132. <https://doi.org/10.7202/1084703ar>

³¹ Jake Harwood, Howard Giles et Richard Y. Bourhis. 1994. « The genesis of vitality theory: historical patterns and discorsal dimensions ». *International Journal of the Sociology of Language*, (108), 167-206. <https://doi.org/10.1515/ijsl.1994.108.167>

³² Jake Harwood, Howard Giles et Richard Y. Bourhis. 1994. « The genesis of vitality theory... »

³³ Jake Harwood, Howard Giles et Richard Y. Bourhis. 1994. « The genesis of vitality theory... »

[37] Les chercheurs et chercheuses s'accordent à dire que « la vitalité globale d'une communauté linguistique est le résultat de l'interaction de ces trois groupes de variables³⁴. » Par conséquent, une faiblesse dans l'une de ces trois variables affecte la vitalité globale de la communauté. C'est pourquoi il est crucial pour le gouvernement de l'Alberta de soutenir le développement de l'offre de services en français au sein des institutions gouvernementales et des institutions communautaires francophones.

[38] Si les variables de la vitalité sont généralement associées au statut socioéconomique et à la reconnaissance des groupes linguistiques, elles ne permettent pas, à elles seules, de saisir pleinement le rôle structurant des organismes de patrimoine et de mémoire historique dans l'écosystème francophone. Ces organismes participent activement à la production et à la diffusion de représentations collectives qui contribuent à la reconnaissance symbolique et sociale de la francophonie albertaine. En assurant la mise en valeur du passé, la transmission des récits collectifs et la conservation des traces patrimoniales, ils renforcent la légitimité sociale de la communauté et soutiennent sa capacité d'inscription durable dans l'espace public. À ce titre, leur action peut être comprise comme un facteur transversal qui agit à l'interface des dimensions statutaire, institutionnelle et identitaire de la vitalité communautaire.

La construction identitaire et la transmission linguistique

[39] Des chercheurs expliquent également que les institutions francophones « peuvent assurer la transmission de la langue, de la mémoire et de la culture, ainsi que la construction identitaire³⁵. » Ainsi, les organismes communautaires au sein des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) sont amenés à avoir une « double mission », contrairement aux organismes de la majorité anglophone. En effet, en plus de mener leur raison d'être, ils doivent aussi contribuer à la construction identitaire et à la transmission linguistique chez les Albertains et Albertaines d'expression française.

[40] Le contexte social où se trouve une personne (ex. famille, école, communauté) joue un rôle primordial sur comment elle s'identifie. Comme cela a été expliqué dans l'affaire Montfort, le noyau familial n'est tout simplement pas suffisant pour garantir qu'une personne puisse s'identifier en tant que membre de sa communauté. Il est nécessaire que des organisations communautaires proposent des programmes et des moyens d'interagir avec la communauté afin de garantir que cette personne puisse s'identifier fermement à sa communauté³⁶. Le rôle que les organismes et les institutions communautaires jouent dans la construction identitaire d'un francophone ne peut donc pas être écarté.

[41] D'ailleurs, l'arrimage entre les institutions communautaires est important, puisqu'il assure que « la construction identitaire des enfants et des jeunes se fera avec moins d'oscillations, de désarroi et d'angoisse.³⁷ » Cet arrimage explique pourquoi les organismes communautaires francophones de l'Alberta sont souvent interpellés par les écoles francophones pour offrir des programmes et des services en français. En fait, le ministère de l'Éducation de l'Alberta indique que les écoles francophones ont le mandat d'offrir un programme qui favorise le « développement des habiletés langagières et la

³⁴ Anne Gilbert et al. 2005. « L'environnement et la vitalité communautaire des minorités francophones : vers un modèle conceptuel ». *Francophonie d'Amérique*, (20), p. 52-53. <https://doi.org/10.7202/1005336ar>

³⁵ Éric Forgues et al. 2020. « La construction d'espaces francophones comme projet de société en milieu minoritaire. » *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (13), 29-48. <https://doi.org/10.7202/1070389ar>

³⁶ Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). 2022. *Comprendre la construction identitaire*. https://acelf.ca/wp-content/uploads/2021/04/CCI-FI-4_ressource-1.pdf

³⁷ ACELF. 2022. *Comprendre la construction identitaire*. Ch.3 p.5

construction identitaire³⁸. » L'offre de programmes et services par les organismes communautaires devient alors elle aussi essentielle à la pleine mise en œuvre de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

[42] Par ailleurs, le rôle des organismes communautaires pour assurer la transmission linguistique interpelle aussi les écoles avec des programmes d'immersion française. Les programmes d'immersion française en Alberta sont conçus pour que les enfants apprennent le français et utilisent des activités parascolaires en français « afin de permettre le développement des habiletés langagières et l'appréciation de la culture³⁹. »

[43] De plus, avoir accès à des occasions de parler en français quotidiennement permet aux apprenants du français et aux francophones, autant les jeunes que les moins jeunes, de contrer le phénomène de l'insécurité linguistique. L'insécurité linguistique a été défini comme un sentiment « de malaise, d'inconfort ou d'anxiété ressenti lorsqu'on utilise ou tente d'utiliser sa première langue ou une langue seconde⁴⁰ » ou encore une « perception selon laquelle, l'accent, le choix de mots et la grammaire d'une personne ne correspondent pas aux normes langagières⁴¹ ». Pour les apprenants du français, l'insécurité linguistique peut aussi avoir comme conséquence qu'ils ne croient pas pouvoir réellement s'identifier comme étant bilingues⁴².

[44] La complétude institutionnelle peut contrer le phénomène de l'insécurité linguistique, puisque « la sécurité linguistique dépend aussi de l'accès à toute une gamme d'espaces de vie qui normalisent l'utilisation du français.⁴³ »

La vitalité mémorielle de la communauté dans toute sa diversité

[45] La dimension temporelle d'une communauté est une composante essentielle de son identité. L'enracinement historique contribue à consolider le tissu social et à renforcer le sentiment d'appartenance des membres. Pour comprendre ce rôle, il importe de considérer la mémoire, le patrimoine et l'histoire comme un véritable écosystème culturel, au sein duquel une communauté s'inscrit dans le temps et évolue. Cet écosystème se nourrit de rappels du passé, qu'ils soient matériels, immatériels ou documentaires, et façonne les représentations identitaires collectives.

[46] C'est dans cette perspective qu'a été proposé le concept de vitalité mémorielle, qui exprime la force et la diversité avec lesquelles une communauté inscrit son passé dans le présent⁴⁴. Contrairement à une approche linéaire ou statique de la mémoire, la vitalité mémorielle met en lumière le caractère évolutif de la relation entre histoire et mémoire. L'histoire, fondée sur une recherche scientifique rigoureuse, éclaire et documente le passé. La mémoire, quant à elle, correspond aux différentes

³⁸ Gouvernement de l'Alberta. « Éducation francophone. <https://www.alberta.ca/fr/francisation-francophone-education>

³⁹ Gouvernement de l'Alberta. « Le français langue seconde - Immersion. » <https://education.alberta.ca/%C3%A9ducation-en-fran%C3%A7ais-en-alberta/immersion-fran%C3%A7aise/?searchMode=3>

⁴⁰ Commissariat des langues officielles. 2021. *(In)sécurité linguistique au travail*. p.1 <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/etudes-autres-rapports/2021/insecurite-linguistique-au-travail-sondage-exploratoire>

⁴¹ Canadian Parents for French. 2020. *Développer la sécurité linguistique : soyez courageux! Parlez français!* p.1 <https://cpf.ca/wp-content/uploads/2020-Linguistic-Security-Brief-FR.pdf>

⁴² Canadian Parents for French. 2020. *Développer la sécurité linguistique...*

⁴³ Fédération de la jeunesse canadienne-française. 2020. *Stratégie nationale pour la sécurité linguistique*. p.17 https://snsl.ca/wp-content/uploads/2020/03/FJCF_2020_SNSL_Document_FR_RGB.pdf

⁴⁴ Roy, A. 2021. « De la vitalité à la vitalité mémorielle : fondements conceptuels de la place de la mémoire et du patrimoine dans l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ». Bibliothèque et Archives Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/bac-lac/SB4-64-2021-fra.pdf

manifestations de ce passé dans la vie collective, qu'il s'agisse de récits, de commémorations, de symboles ou de pratiques culturelles. Enfin, le patrimoine en constitue les traces tangibles et intangibles, bâtiments, archives, traditions, expressions artistiques, qui ancrent cette mémoire dans l'espace social et symbolique⁴⁵.

[47] La mémoire de la francophonie albertaine ne se réduit pas à une série d'événements passés, elle est un processus vivant, continuellement activé dans la vie quotidienne et les pratiques communautaires. **Les municipalités bilingues, les institutions éducatives francophones, les organismes communautaires, les commémorations historiques ou encore les activités culturelles agissent comme des lieux où la mémoire s'incarne.** Cette dynamique démontre que la francophonie albertaine n'est pas seulement un héritage à préserver, mais constamment actualisé.

[48] De plus, la vitalité mémorielle se nourrit des récits familiaux, des archives privées et publiques et des traditions orales. Ces formes de mémoire, parfois invisibles, jouent un rôle crucial dans le maintien d'un sentiment d'appartenance pour les membres de la francophonie albertaine. Elles traduisent la force des réseaux de proximité et des solidarités intergénérationnelles.

[49] La transmission de la mémoire est intimement liée à la construction identitaire, présentée ci-haut. Pour les jeunes, les nouveaux apprenants et les nouveaux arrivants francophones, grandir dans un environnement où leur langue et leurs cultures sont bien valorisées contribue à l'appropriation d'une identité positive et assumée. En effet, « la connaissance [...] de son patrimoine et de sa culture renforce non seulement l'importance de conserver sa langue maternelle, mais aussi l'acquisition d'une identité culturelle positive et l'amélioration de l'estime de soi et du sentiment de sécurité⁴⁶ ».

[50] Les écoles francophones, les programmes d'immersion française, les institutions patrimoniales et les organismes communautaires jouent ici un rôle central. Ils offrent non seulement des savoirs académiques, mais aussi des espaces de conservation et de diffusion de la mémoire partagée qui renforcent l'identité de la personne. C'est par cette synergie entre institutions et communauté que s'opère une transmission durable.

[51] La vitalité mémorielle s'exprime par trois voies complémentaires⁴⁷ :

- Le patrimoine matériel, constitué des bâtiments, des sites historiques, des musées, des monuments, et ainsi de suite;
- Le patrimoine immatériel, qui inclut les récits mythiques, les traditions orales, les pratiques vivantes, la musique, les célébrations et commémorations; et,
- Le patrimoine documentaire, constitué d'archives (documents, correspondance, photos, enregistrements, sites web, etc.) et de publications.

⁴⁵ Roy, A. 2023. De la vitalité à la vitalité mémorielle, ou comment appréhender l'inscription dans le temps des communautés de langue officielles en situation minoritaire (CLOSM). *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society*. <https://doi.org/10.7202/1097634ar>.

⁴⁶ Farmer, Diane et Marie-Paule Lory. 2019. The Canadian Modern Language Review/ La revue canadienne des langues vivantes. *Langues et identités plurielles en contexte éducatif canadien francophone: comment une langue s'épanouit-elle au travers des mouvement de société?* <https://www.immigrationfrancophone.ca/wp-content/uploads/2022/07/Farmer-et-Lory-2019.pdf>, p.360

⁴⁷ Roy, A. 2021. « De la vitalité à la vitalité mémorielle... » p.12

[52] Ces trois dimensions s'entrelacent pour créer un écosystème mémoriel complet. Par exemple, un monument commémoratif prend tout son sens lorsqu'il est accompagné de cérémonies commémoratives, de plaques pédagogiques ou de récits qui expliquent sa signification.

[53] La francophonie albertaine est plurielle, comme démontré dans la section du portrait démographique. La mémoire collective, loin d'uniformiser cette diversité, peut devenir un espace de dialogue, de reconnaissance mutuelle, d'intégration et d'appartenance.

[54] En mettant en valeur la diversité des parcours francophones, la vitalité mémorielle offre une narration collective inclusive, où chaque composante de la francophonie trouve sa place. Cette pluralité constitue un atout pour la province, car elle nourrit le dialogue interculturel et contribue à bâtir une société où les différences sont reconnues comme une source de richesse.

[55] La vitalité mémorielle n'est pas qu'un enjeu identitaire, elle a aussi une dimension économique. La mise en valeur des lieux de mémoire francophones stimule un tourisme culturel (visiteurs et entrepreneurs), soutient les industries culturelles et participe au développement des régions urbaines et rurales. De plus, la conservation et la valorisation du patrimoine favorisent la transmission de savoir-faire dans les domaines où le patrimoine vit. On n'a qu'à penser aux domaines où la francophonie contribue économiquement depuis des générations tels que l'apiculture, les industries laitière, chocolatière, fromagère, textile et autres, incarnées par les économusées actifs en ce moment⁴⁸.

[56] **Ainsi, investir dans la vitalité mémorielle, c'est aussi investir dans un développement culturel et économique durables.**

Recommandations

Rôle structurant de la SHFA dans la coordination provinciale et le soutien de proximité

[57] La SHFA est unique dans sa vision, sa portée provinciale, son expérience et ses compétences. Elle occupe une position singulière au sein de l'écosystème mémoriel albertain en tant qu'organisme à mandat provincial spécialisé en mémoire, patrimoine et histoire francophones. À ce titre, elle agit à la fois comme instance de référence, carrefour de savoirs et pivot de coordination entre les acteurs communautaires, institutionnels et gouvernementaux.

[58] La SHFA est née en 2012 du constat que le Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta ne subvenait plus aux besoins de la communauté en matière de patrimoine et de l'histoire. Depuis ce temps, la SHFA a établi une base opérationnelle solide, mais elle demeure limitée à un employé permanent à temps plein.

[59] Depuis sa création, la SHFA a mérité plusieurs reconnaissances pour son offre :

- En 2013, l'ACFA nomme la SHFA Chef de file du secteur du patrimoine et de l'histoire franco-albertains.

⁴⁸ Société du réseau économusée. <https://artisansaloeuvre.com/artisans/>

- En 2021, son balado intitulée « La place » la mérite le prix du meilleur balado francophone aux *Canadian Podcast Awards* et une mention spéciale aux Prix du gouverneur général pour les programmes communautaires en histoire.
- En 2021, le gouvernement de l'Alberta nomme la SHFA en tant que *Provincial Heritage Organization*.
- En 2023, elle est cofondatrice d'un organisme national nommé éventuellement le Réseau Mémoire Patrimoine Histoire des francophonies canadiennes et participe à la création du Collectif Histoire Canada de la Société historique du Canada.

[60] Contrairement aux organismes locaux ou sectoriels, la SHFA dispose d'une vue d'ensemble du territoire canadien et albertain, des enjeux régionaux et des dynamiques propres aux différentes communautés francophones. Cette position lui permet d'identifier les besoins émergents, les lacunes structurelles, les doublons d'initiatives et les opportunités de synergie entre organismes.

[61] Sur le plan opérationnel, la SHFA joue déjà un rôle informel de coordination provinciale : accompagnement d'organismes locaux, mise en relation avec des partenaires gouvernementaux, appui au développement de projets patrimoniaux, conseils en matière de conservation des archives et des objets, médiation entre institutions patrimoniales publiques et communautés francophones. Des exemples récents incluent la collaboration avec le Musée royal de l'Alberta pour une exposition temporaire sur l'histoire franco-albertaine et le travail de *outreach* communautaire aux *Provincial Archives of Alberta*. Toutefois, ce rôle est actuellement assumé par la SHFA sans financement suffisant pour soutenir ce mandat formel reconnu par la province à titre de *Provincial Heritage Organization (PHO)*.

[62] **C'est pourquoi l'ACFA et la SHFA recommandent l'instauration d'un financement de coordination provinciale à la SHFA pour structurer son rôle de manière durable.** Il donnerait à la SHFA les moyens d'assurer une veille stratégique, de documenter l'état du patrimoine francophone sur l'ensemble du territoire, d'appuyer les organismes dans le développement de projets conformes aux normes professionnelles et aux attentes gouvernementales, et de renforcer la cohérence globale de l'action patrimoniale en Alberta.

[63] Ce financement de coordination aurait également un effet de levier sur les relations interministérielles. La SHFA serait en mesure d'agir comme interface spécialisée entre les ministères concernés — Arts, Culture et Condition féminine, Éducation, Enseignement supérieur, Tourisme, Parcs, Affaires municipales — et les communautés francophones, facilitant l'arrimage des politiques publiques aux réalités du terrain.

[64] Par ailleurs, la majorité des organismes patrimoniaux francophones de l'Alberta repose sur le bénévolat, avec des capacités administratives, financières et techniques très limitées. Plusieurs d'entre eux disposent d'un patrimoine significatif, mais ne peuvent accéder aux grands programmes de financement en raison de leur taille, de leur statut ou de leur manque de ressources humaines spécialisées.

[65] **De plus, l'ACFA et la SHFA recommandent la mise en place d'un programme de microsubventions administré en coordination avec la SHFA pour soutenir les organismes patrimoniaux francophones de proximité de manière ciblée, souple et adaptée à leur réalité.** Ces microsubventions pourraient appuyer, entre autres, la numérisation d'archives locales, la tenue de

commémorations, la documentation de récits oraux, la production de matériel pédagogique, la mise en valeur de lieux de mémoire ou la formation de bénévoles

[66] En Alberta, plusieurs organismes reconnus comme PHO administrent déjà des programmes de subventions ciblant des projets liés à leurs champs d'expertise respectifs. *L'Archaeological Society of Alberta*, la *Historical Society of Alberta*, *Archives Society of Alberta* et l'*Alberta Museums Association* offrent chacun leurs propres mécanismes de financement.

[67] Ce mécanisme contribuerait à réduire les inégalités territoriales en matière de conservation et de valorisation du patrimoine, particulièrement dans les régions rurales et éloignées où l'accès aux ressources spécialisées demeure restreint. Il favoriserait également l'émergence de projets portés localement, enracinés dans les communautés, et en cohérence avec les priorités provinciales.

[68] De plus, le mécanisme de microsubventions permettrait aussi à la SHFA d'accompagner les organismes locaux voués au patrimoine selon une approche par et pour la communauté francophone. Cet accompagnement remplirait le vide entre le bas niveau de capacité opérationnelle actuelle chez plusieurs de ces derniers et les programmes de financement offerts par les gouvernements provincial et fédéral, ainsi que les autres PHO.

[69] Le rôle de la SHFA dans l'administration, l'encadrement et l'accompagnement de ces microsubventions assurerait la rigueur des projets, la conformité aux normes patrimoniales et la reddition de comptes appropriée. La SHFA agirait ainsi comme garant de la qualité, de la cohérence et de la pérennité des initiatives soutenues.

[70] L'arrimage entre une coordination provinciale structurée et un programme de microsubventions créerait un continuum d'intervention, allant de la stratégie gouvernementale à l'action locale. Ce modèle permettrait de renforcer la vitalité mémorielle sur l'ensemble du territoire albertain, tout en soutenant concrètement les acteurs communautaires qui en sont les premiers porteurs.

[71] **En somme, le financement du rôle de coordination provinciale de la SHFA et la mise en place de microsubventions constituent deux leviers complémentaires pour consolider l'écosystème mémoriel francophone.** Ils permettront à la fois d'assurer une vision d'ensemble, une cohérence des interventions gouvernementales et un soutien direct aux communautés, condition essentielle à la transmission durable de la mémoire, du patrimoine et de l'histoire francophones en Alberta

Coordination communautaire, intergouvernementale et interministérielle

[72] Au niveau fédéral, le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 ne prévoit aucune mesure spécifique pour soutenir la mémoire, le patrimoine et l'histoire dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Cette lacune crée un vide intergouvernemental que les provinces, notamment l'Alberta, peuvent contribuer à combler en partenariat avec les organismes communautaires du secteur.

[73] Bien que le gouvernement fédéral n'ait pas encore pleinement assumé un rôle de leadership dans ce secteur, le gouvernement de l'Alberta y adopte une approche proactive. Dans le Plan d'action

2024-2028 de la Politique en matière de francophonie, le ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine s'est engagé à mettre en œuvre trois actions dans ce domaine, à savoir⁴⁹ :

1. « Améliorer la prestation de service en français aux Archives provinciales de l'Alberta et numériser et améliorer l'accès physique et virtuel au public;
2. S'assurer que les collections, les expositions et les programmes d'apprentissage du Musée royal de l'Alberta reflètent les expériences de la francophonie; et
3. Améliorer l'expérience des visiteurs francophones d'autres lieux historiques et musées en Alberta en fournissant de l'information audio en français sur les expositions et les lieux historiques en l'absence de panneaux bilingues. »

[74] Ces actions encadrent clairement les responsabilités du gouvernement provincial en matière de lieux de mémoire qui lui appartiennent.

[75] Cependant, malgré la mobilisation de plusieurs acteurs communautaires pour préserver et valoriser la mémoire francophone, leurs efforts restent dispersés et insuffisamment coordonnés.

[76] L'absence d'une stratégie provinciale communautaire concertée explique cette fragmentation. Présentement, chaque organisme et institution gouvernementale agit en fonction de ses ressources, de son mandat et de sa vision, sans toujours pouvoir s'arrimer à une orientation globale. Ce manque de cohérence affaiblit l'impact collectif des initiatives et réduit leur visibilité dans l'espace public albertain.

[77] Pour remédier à cette situation, **l'ACFA et la SHFA recommandent l'élaboration d'une stratégie conjointe avec le gouvernement albertain visant à coordonner les initiatives de préservation et de valorisation de la mémoire francophone**. Cette stratégie pourrait inclure la cartographie des acteurs et des ressources, l'établissement de lignes directrices pour les expositions, archives et programmes éducatifs, ainsi que la planification de projets communs. La SHFA, en collaboration avec l'ACFA et les organismes communautaires, pourrait piloter l'élaboration de cette stratégie, tandis que le gouvernement provincial jouerait un rôle de soutien essentiel, en assurant le financement, l'accès aux ressources institutionnelles et la cohérence avec les lieux de mémoire relevant de son mandat. Une telle démarche permettrait de renforcer l'impact collectif des initiatives francophones et d'assurer leur visibilité et accessibilité dans l'ensemble de l'Alberta.

[78] **De plus, l'ACFA et la SHFA recommandent que le gouvernement de l'Alberta mette en place un comité multipartite réunissant des fonctionnaires et des représentants et représentantes de la francophonie albertaine**. Le sous-ministre adjoint responsable de la division du patrimoine et la SHFA incarnent les têtes de leurs réseaux respectifs afin d'assurer une coordination efficace de ces derniers.

[79] Pour assurer la mise en œuvre efficace de la stratégie communautaire, ce comité aurait pour mandat de **coordonner les initiatives, de faciliter le partage de ressources et de garantir la cohérence entre les projets développés par les différents acteurs de la mémoire, du patrimoine et de l'histoire francophones**.

⁴⁹ Gouvernement de l'Alberta. *Plan d'action de la Politique...* P.14

[80] Selon la Politique en matière de francophonie, les comités multipartites constituent une meilleure pratique pour assurer « le dialogue, la collaboration et l'amélioration de services significatifs en français.⁵⁰ »

[81] En complément de la coordination gouvernementale, ce comité pourrait également superviser l'élaboration d'un **cadre de conservation du patrimoine matériel de la francophonie albertaine**, assurant que les objets et documents historiques jugés importants par la communauté soient préservés, même lorsqu'aucune autre solution de conservation n'existe. Ce rôle stratégique permettrait de combler les lacunes identifiées dans l'écosystème mémoriel et de soutenir durablement la vitalité culturelle francophone en Alberta.

Conclusion

[82] En conclusion, la vitalité mémorielle de la francophonie albertaine dépend d'un écosystème où individus, institutions et environnement interagissent. La coordination des initiatives, le soutien à la SHFA et aux organismes communautaires, ainsi que la mise en place d'une stratégie concertée et d'un comité multipartite permettront de préserver et valoriser durablement la mémoire, le patrimoine et l'histoire francophones, tout en consolidant l'identité et le développement culturel de la province.

⁵⁰ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie...* p.10